

Contrat d'apprentissage

Préparation du Titre Professionnel d'Agent d'Entretien du Bâtiment (A.E.B.)

Publics

Tous jeunes à partir de 16 ans ayant trouvé un maître d'apprentissage pour exercer le métier.

Pré-requis

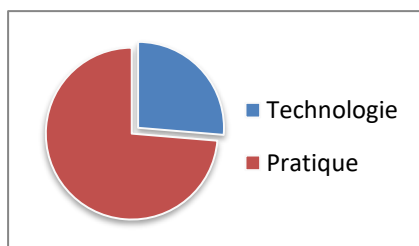
Maîtrise de la langue française et des bases en mathématiques.

Objectifs

Permettre à l'apprenti(e) d'acquérir les connaissances et les savoir faire nécessaires à l'entretien et la maintenance des bâtiments.

Méthodes pédagogiques

- Pédagogie active basé sur la mise en œuvre des gestes professionnels du métier (apprentissage par le faire)
- Cours de Technologie en rapport direct avec les exercices pratiques et le métier



Contenu

Pratique :

- Module 1 : Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment
- Module 2 : Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement sur une installation électrique domestique
- Module 3 : Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement sur une installation sanitaire
- Module 4 : Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement avec des produits de finition

Théorie :

- Base des mathématiques et du français nécessaire à l'exercice du métier.
- Lecture de plan
- Normes professionnelles
- Montage et utilisation d'échafaudages
- Habilitation électrique BS/BE
- Règles de tri des déchets et gestion d'un chantier

Durée

Contrat d'apprentissage 24 mois (1 semaine par mois)
Individualisable selon positionnement initial et pré-acquis

Date

Entrées et sorties permanentes.
Passage de l'examen du titre professionnel possible toute l'année

Moyens

Plateformes équipées de matériel et matériaux pour réaliser des travaux pratiques en grandeur réelle.
Supports de technologie.
Formateur référent d'AFIMAB.

Lieu

152, rue Henri Berthaud – 42153 RIORGES

Validation des acquis

Titre Professionnel d'Agent/e d'Entretien du Bâtiment (Niveau 3), délivré par le Ministère de l'Emploi.